

PROGRAMMES

CE2D TECHNIQUE/ARTISTIQUE DE TRANSITION (CE2D TTR/ CE2D ATR)

Pour l'obtention du Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré de l'enseignement technique et artistique de transition, les candidats sont interrogés sur des matières des troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire technique et artistique de transition.

1 – cinq matières obligatoires :	Numéro du programme	Lien vers le programme	Remarque(s)
Français (5h)	486P/2018/240	https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf	Ce nouveau programme pour "Français" sera d'application à partir du cycle 2020-2021/2
Mathématique (5h)	467/2015/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/467-2015-240.pdf	/
Sciences (3h)	472/2017/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/472-2017-240.pdf	Sciences de base
Langue moderne I (4h) (néerlandais, allemand, anglais)	42/2000/240	http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/42-2000-240.pdf	/
Formation historique et géographique (3h)	Géographie : 485/2018/240 Histoire : 50/2000/240	https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/485-2018-240.pdf http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/50-2000-240.pdf	Ce nouveau programme pour "Géographie" sera d'application à partir du cycle 2020-2021/2 /
2 – les cours de l'option de base groupée (OBG).	Merci de rechercher le programme de l'OBG sur www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes pour autant que l'OBG souhaitée soit organisable au jury.		